

	<b>CR de réunion</b>	<b>Commission extra-municipale</b>
--	----------------------	------------------------------------

## COMPTE RENDU DE REUNION

### Commission extra-municipale n°9

<b>Auteur</b>	JM Joel Marseille
<b>Titre et version</b>	Commission extra-municipale : CR9-CEM-10-02-22
<b>Date</b>	10-02-22 de 20h à 22h30
<b>Lieu de la réunion</b>	Mairie de Tencin

Destinataires : [CEM@tencin.fr](mailto:CEM@tencin.fr)

#### Présents

**Citoyen.ne.s** : Lieutenant S. Durand (invité) ; V. Chapuis ; Ch. Danet ; L. Félix ; F. Fister ; J. Eymin-Petot ; F. Kaddachi ; M. Mazza ; S. Merendet .

**Élu.e.s** : Y. Corbalan ; J. Marseille ; A.M. Renaud.

**Excusé.e.s** : S. Benevelli ; Ch. Decaix-Combes ; M. Estela ; V. Gauthier-Sestier ; R. Goudissard ; M. Guillen ; A.F. Jannot ; C. Lescure ; V. Paillas ; F. Stefani ; L. Vieira.



## HISTORIQUE ET CONTEXTE

Un engagement de campagne pour impliquer citoyenneté et démocratie

- Engagement du programme électoral Tencin 2020



- Mesure 29 du pacte pour la transition



« Créer une commission **extra-municipale du temps long** pour représenter les intérêts de la nature et des générations futures, et s'assurer de l'adéquation des grands projets de la commune avec les enjeux écologiques, sociaux, climatiques de moyen et long terme »

	<b>CR de réunion</b>	<b>Commission extra-municipale</b>
--	----------------------	------------------------------------

## **1 OBJECTIF DE LA REUNION**

- Approbation du compte-rendu de la CEM-TL du 22-11-21
- Incivilités : Quel état des lieux . Quelle coordination avec la gendarmerie ? Quelles mesures envisager ?
- Point sur le dossier de modification simplifiée du PLU (ICPE)
- Quelles modifications du PAPI-PPRI Isère Amont ?
- Nomination d'un nouveau membre de la CEM

## **2 RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR PREVISIONNEL**

- Approbation du compte-rendu CR8 du 22/11/21
- Incivilités : rencontre avec M. S. Durand, Lieutenant de la communauté de brigade de la gendarmerie du Touvet, référente pour la commune de Tencin.
- Accueil de M. Frédéric FISTER suite au déménagement d'un membre de la CEM
- Divers :
  - Dossier modification simplifiée du PLU (retour des PPA, date de mise à disposition du dossier PLU à la population, quelles communication de la municipalité ? ...)
  - PAPI-PPRI Isère Amont

## **3 Sujets abordés réellement en réunion**

### **3.1 *Accueil de M. Frédéric FISTER suite au déménagement d'un membre de la CEM***

M. Frédéric Fister prend la place de M. Johan DIDIER-VIAL démissionnaire en raison d'un déménagement. Conformément à la règle du renouvellement partiel de la commission basée sur la base de la liste d'attente ou d'un appel à candidature.

	<p>CR de réunion</p>	<p>Commission extra-municipale</p>
--	----------------------	------------------------------------

### **3.2 Incivilités : rencontre avec M. S. Durand, Lieutenant de la communauté de brigade(COB) de la gendarmerie du Touvet**

M. S. Durand, Lieutenant de la COB de la gendarmerie du Touvet nous indique en préambule que ses services sont relativement peu sollicités par les habitants de Tencin.

En comparaison d'autres communes environnantes comme Le Cheylas, Le Touvet ou encore La Terrasse.

Il nous rappelle que les demandes d'intervention sont centralisées sur la Métro et qu'il faut donc compter parfois un délai pour les interventions.

*En conclusion de ce point, il est nécessaire de rappeler à la population ne pas hésiter à appeler les services de gendarmerie.*

Concernant les lieux fréquentés par les regroupements de jeunes et particulièrement sujet aux incivilités et aux dépôts d'immondices, M. Durand demande à la mairie de les faire remonter par mail à la gendarmerie.

La mairie souhaite que la gendarmerie lui communique, lorsque cela est possible, les identités des jeunes mineurs impliqués dans les incivilités. Cela permettra aux élu.e.s d'engager une démarche de médiation auprès des parents.

Les expériences du Touvet et de Lumbin sont de nouveau évoqués : proposer un endroit accessibles aux jeunes, à l'écart des habitations pour diminuer les nuisances.

Le projet de local associatif de la plaine de jeux est évoqué.

La proposition de le rendre plus attractif par l'installation d'une table extérieure et de bancs fait débat..

La vidéoprotection est évoquée avec la difficulté de reconnaissance sur images. Toutefois, il est rappelé que la procédure à suivre est la suivante :

- Dépôt de plainte
- Consultation de la vidéo selon la réglementation
- Intervention de la gendarmerie

Si les faits se déroulent pendant le weekend, il faut prendre contact dès le lundi.

Le visionnage des images de vidéoprotection dépend de la disponibilité de l' élu qui a le droit d'accès à ces images. Ce visionnage peut donc se faire à tout moment.

Les difficultés d'intervention face aux problèmes de consommation de stupéfiants sont soulevés par le lieutenant, compte-tenu de l'évolution de la législation et de la réglementation en la matière (notamment les verbalisations)

*Il faut que la mairie vérifie la validité de l'arrêté interdisant la consommation d'alcool sur la voie publique. De même il est possible de prendre un arrêté limitant l'accès des véhicules dans certains secteurs.*

	<p>CR de réunion</p>	<p>Commission extra-municipale</p>
--	----------------------	------------------------------------

Quelques demandes de précisions par les membres de la commission :

- Présence de rodéo ? Oui, mais de façon aléatoire. De même pour les cambriolages ou les problèmes de sécurité routière.
- La présence de drones en vol stationnaire au-dessus de certaines propriétés privées est évoquée : il faut faire appel et un mail à la gendarmerie
- Des tirs de chasseurs à proximités d'habitations, notamment dans les hameaux :
  - Si les tirs sont actuels, contacter immédiatement la Gendarmerie qui viendra sur place constater l'existence ou non d'une infraction.
  - S'ils sont passés, il faut soit appeler, soit faire un mail à la brigade pour nous informer des lieux des faits pour anticiper un éventuel service de contrôle le week-end suivant.
- Certains déplorent une vitesse élevée des véhicules dans la traversée du village ; La gendarmerie indique qu'un véhicule de contrôle banalisé pourra être positionné.

M. Durand détaille quelques services proposés par la gendarmerie aux écoles communales sous la forme d'interventions pédagogiques donnant lieu à la délivrance de « permis » aux élèves :

- Permis piétons
- Permis vélo
- Permis internet (fin CM1-CM2) : la directrice et l'élue chargée du scolaire peuvent prendre contact avec la gendarmerie.

De même il existe une possibilité de contact avec un service de la gendarmerie basé à Grenoble relatif aux problématiques de harcèlement par internet. Ce service peut faire une instruction sur le harcèlement ou le cyber harcèlement. L'intervention est possible sur demande de la directrice d'école.

Enfin le lieutenant Durand termine son intervention en signalant

- l'existence d'une application « GEND ELU », disponible sur Android (pas encore sur Apple), qui récapitule un certain nombre de règles pratico-pratiques utiles dans plusieurs situations auxquelles peuvent être confrontés les élu.e.s.
- Il demande aux élu.e.s de faire remonter leurs adresses mail et leur n° de tel à l'adresse suivante : [cob.le-touvet@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.le-touvet@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

En conclusion est proposée l'idée de faire une communication à destination des habitant.e.s rappelant les dispositions, les services, les sollicitations possibles de la gendarmerie territoriale.

	<p>CR de réunion</p>	<p>Commission extra-municipale</p>
--	----------------------	------------------------------------

### 3.3 Approbation du compte-rendu CR8 du 22/11/21

- a) Suite à la diffusion de l'information préfectorale sur la révision du PPRI Isère Amont, des précisions sont demandées sur la cartographie du PPRI et notamment les zones violettes urbanisées.
- Il est rappelé que le territoire de notre commune ne comporte pas de zones violettes urbanisées, seules appelées à évoluer dans le cadre de la révision du PPRI
- Par contre certaines zones rouges ou violettes du PPRI de Tencin pourraient être concernées par des projets agricoles ou d'énergie renouvelables.
- b) Une remarque est soulevée à propos de la modification simplifiée du PLU relative à la régulation de l'implantation des ICPE, telle qu'évoquée dans le CR8 du 22-11-21. La dernière mouture destinée aux PPA (Personnes Publiques Associées) n'est pas conforme au compte-rendu de la commission urbanisme du 22-7-21, ni au compte-rendu du conseil municipal du 31-8-21. Précisément en ce qui concerne les ICPE situées en zone agricole à l'est de la voie ferrée.
- «...les ICPE peuvent être interdites sur les zones agricoles situées en deçà de la voie ferrée, côté est. Au-delà de la voie ferrée, côté ouest les ICPE pourraient être autorisées » (Commission urbanisme 22-07-21)
  - « Il a été retenu qu'aucune installation ne sera possible en-deçà de la voie ferrée, et que les installations soumises à déclaration devront respecter une distance de 200 mètres par rapport aux habitations, et une distance de 300 mètres pour celles soumises à enregistrement et autorisation » (Conseil municipal 31-08-21)
- Il est demandé de modifier en conséquence la rédaction de ce paragraphe dans la mesure où la modification du PLU, proposée par la CEM et discutée en commission urbanisme le 22/07/2021, n'a pas été envoyée.
- c) *Demande est faite de préciser certains propos de Monsieur Blanc invité lors de la réunion de la CEM du 10 février 2021*
- D'après lui, la mise à jour des AMPG 2781 des 14 et 17 juin derniers a permis de recadrer et de resserrer les obligations de l'exploitant (entre-autres prescriptions : couverture des digestats solides, étanchéité complète des bassins de rétention des cuves, distances aux habitations augmentée...) pour ce qui concerne les ICPE soumises à enregistrement et autorisation. A voir recadrage et obligations des ICPE soumises à déclaration.

### 3.4 Divers

La CEM rappelle qu'une réunion d'information sur la méthanisation, à destination du conseil municipal et de la commission extra-municipale, a été retenue.

Il convient de trouver les différents intervenants afin d'organiser un débat équilibré sur ce sujet et de réunir les informations nécessaires ( prise en charge des frais d'hébergement, de déplacement si nécessaire,.. )